

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mercredi 27 février 2019

Date de la convocation: 18/02/2019

Membres en exercice : 12
L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES,

Présents : 10
Votants : 10
Présents : André CAZÈRES, Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU, Pierre CAPOU, Christian COUMET, Alain LARROUDÉ, Catherine LISSARRAGUE, Xavier MACIAS, Jean-Baptiste RAMON, Marianne SARTHOU

Représentés :**Excusés :****Absents :** Jean-Philippe CASTAIGNÈDE, Françoise TREY**Secrétaire de séance :** Jean-Baptiste RAMON**2019_009 - Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR DES EQUIPEMENTS DE SIGNALÉTIQUE PASTORALE**

Monsieur le Président expose au conseil syndical l'intérêt qu'il y aurait à consolider le dispositif de signalétique pastorale de la commission syndicale par la mise en place de petits pictogrammes de rappel des règles de conduite en estive sur l'ensemble de son territoire :

- 13 pictogrammes de 20 cm*20 cm sur les règles suivantes : respect des distances avec les animaux (3), chiens tenus en laisse (2), attention patou (2), ne pas donner à manger aux chevaux (3), contourner le troupeau (3)
- 2 pictogrammes de 8cm*8 cm (refermer les barrières)

Pour un montant total prévisionnel de 787.14 € HT, soit 944.57 € TTC (comprenant la fabrication des panneaux, les supports et la pose, l'accompagnement du GIP-CRPGE),

Ces travaux peuvent bénéficier de soutiens publics du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées à hauteur de 70 % soit 551 €, avec un autofinancement maximum restant à la charge de la commission syndicale de 236.14 € HT.

Cet exposé terminé, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- **D'adopter** le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- **De solliciter** le concours technique du Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace (GIP-CRPGE),
- **De solliciter** le concours financier du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées,

- **De s'engager** à disposer de l'autofinancement nécessaire, et à pourvoir annuellement à l'entretien des équipements concernés.

Le Président,


A. CAZERES

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___